



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-
DU-RICHELIEU**

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

**À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2022 est complété et déposé au bureau de la soussignée au 1060, rue du Moulin-Payet à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 22 février 2022.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en un versement unique échéant le 28 mars 2022.

Les comptes égaux ou supérieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en quatre versements échéant respectivement le 28 mars 2022, le 24 mai 2022, le 25 juillet 2022 et le 24 octobre 2022.

Les soldes impayés des années antérieures et des versements 2022 échus portent intérêts au taux annuel de sept pourcent (7 %) et portent pénalité au taux de cinq pour cent (5%) l'an à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service de perception et de taxation de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce
18^{ième} jour de février 2022,

Cynthia Bossé
Directrice générale